



# COMMUNE DE GRUYERES

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Gruyères sont convoqués en

**Assemblée communale ordinaire, le lundi 20 avril 2026,  
à 19.00 h, à la Maison du Gruyère à Pringy**

## Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 1er décembre 2025 (il ne sera pas lu mais tenu à disposition au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée et sur le site internet [www.gruyeres.ch](http://www.gruyeres.ch)).
2. Comptes de résultats et des investissements 2025
  - 2.1. Rapport de la Commission financière
  - 2.2. Lecture
  - 2.3. Approbation
3. Comptes 2025 du Foyer St-Germain – établissement médico-social communal de droit public.
  - 3.1. Rapport de la Commission financière
  - 3.2. Lecture
  - 3.3. Approbation
4. Planification financière 2026-2030 : présentation
5. Investissements du patrimoine administratif
  - 5.1 Plan d'aménagement local : crédit d'honoraires d'urbanistes et d'études complémentaires pour l'adaptation du PAL aux conditions d'approbation
6. Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces : présentation et approbation
7. Convention du 18 décembre 2003 entre la commune de Gruyères, Gratia SA et GMV SA : modification des obligations de GMV SA – lettre a)
8. Divers

Les documents se rapportant à l'ordre du jour seront consignés dans une brochure disponible à partir du 10 avril 2026 à l'administration communale, sur le site internet [www.gruyeres.ch](http://www.gruyeres.ch) et sur l'application iGruyère.

Le Conseil communal